



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

Octobre 2019

Pétition :

**Non aux 14 recherches
d'emploi obligatoires !**

Aujourd'hui le personnel de service et de cuisine

Demain les magasiniers, les maçons, les comédiens, les spécialistes en marketing ou en relations publiques, etc.

Après-demain l'ensemble des chômeuses et des chômeurs !

- Sous prétexte du taux de chômage important pour certains métiers et de l'obligation d'annonce des postes vacants, la direction de l'OCE veut imposer 14 recherches par mois aux personnes à la recherche d'un emploi dans le service et en cuisine des cafés, restaurant et hôtels.
- Après avoir augmenté le nombre de recherches de 5 à 10 en 2016, cette tracasserie administrative supplémentaire vise à permettre à l'OCE d'augmenter les pénalités pour recherches d'emplois insuffisantes, qui plus est pour des personnes qui touchent des faibles indemnités chômage et qui peinent particulièrement à trouver du travail. Après 3 pénalités, il y a risque de se voir retirer le droit à l'indemnité de chômage.
- L'obligation d'annonce s'applique aujourd'hui aux professions où le taux de chômage est à 8% mais dès janvier 2020 aux professions où le taux de chômage sera supérieur à 5%.
- L'OCE s'en prend aujourd'hui au personnel de service et aux employé-e-s de cuisine. Les prochains sur la liste des obligations d'annonce sont déjà clairement désignés : magasiniers, maçons, bétonneurs, comédien-ne-s, spécialistes en marketing ou en relations publiques, etc.
- L'expérience le démontre : ce type de mesure tendra à s'appliquer à l'ensemble des chômeuses et chômeurs. Le but de la pétition, dans l'intérêt de toutes et tous, est de faire annuler cette décision.

En signant cette pétition, je demande à Monsieur Mauro Poggia, Conseiller d'Etat en charge du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), de faire annuler la directive de l'OCE qui impose aux travailleurs-euses de l'hôtellerie-restauration de faire un minimum de 14 recherches d'emploi.

Nom	Prénom	Adresse	Signature

Renvoyez vos signatures jusqu'au 20 novembre 2019 à : Syndicat SIT, Rue des Chaudronniers 16, CP 3287, 1211 Genève

NON aux tracasseries administratives et aux sanctions !

Il est déjà difficile de réunir 5 à 10 recherches d'emploi par mois. Selon les secteurs, et notamment dans les cafés, restaurants et hôtels, il est parfois impossible d'obtenir un tampon sur sa feuille de recherches.

Augmenter le nombre de recherches d'emplois à produire mensuellement ne sert pas à aider les sans-emplois à en trouver un, mais plutôt à aider l'OCE à sanctionner plus souvent pour recherches insuffisantes. Ces sanctions peuvent coûter cher : 10 jours de pénalité c'est un demi-mois sans indemnités, 20 jours de pénalités c'est un mois entier sans indemnités ! Et dès la troisième sanction, l'OCE peut ouvrir une procédure visant à retirer le droit aux indemnités.

L'obligation d'annonce des postes vacants se retourne contre les chômeuses et les chômeurs

Décidée par le parlement fédéral en décembre 2016 dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative de l'UDC « Immigration massive », l'obligation faite aux entreprises d'annoncer les postes vacants pour les métiers dont le taux de chômage est supérieur à 8% jusqu'à fin 2019 puis supérieur à 5% dès janvier 2020. Cette mesure visait moins à aider les chômeuses et les chômeurs à retrouver un emploi qu'à désigner les étrangers et les frontaliers comme étant responsables du chômage et de la sous-enchère salariale.

Or, ce sont les patrons qui délocalisent l'emploi, licencient, imposent des rythmes de travail nuisibles à la santé plutôt que d'augmenter l'effectif, décident des salaires à la baisse. Le SIT l'a combattue et disait déjà que cette fausse mesure allait se retourner contre les chômeuses et les chômeurs : avec l'augmentation à 14 recherches d'emploi, c'est une nouvelle machine à produire des pénalités contre les sans-emplois, puis à leur enlever le droit au chômage et les faire sortir des statistiques du chômage.

Aujourd'hui quelques métiers, demain tout le monde !

Quel que soit le métier, il est essentiel de lutter toutes et tous ensemble contre cette mesure. Aujourd'hui cela concerne le personnel de cuisine et de service, mais elle sera élargie rapidement aux autres métiers à taux de chômage élevé : magasiniers, maçons, bétonneurs, comédiens, spécialistes en marketing, etc. Et dès janvier 2020, aux métiers dont le taux de chômage dépasse 5%, puis à tous les métiers comme l'expérience l'a démontré.

Soyons solidaires : Aujourd'hui le personnel de cuisine et de service, demain toutes et tous. C'est NON

Augmentation du nombre de recherches d'emploi, tracasseries administratives et sanctions de l'OCE. C'est NON

**Participez au rassemblement
pour le dépôt de la pétition:
À l'OCE, 16 rue des Gares
Le 27 novembre 2019 à 11h**

**Signez et faites signer la pétition, feuilles en ligne sur
www.sit-syndicat.ch ou sur notre page Facebook : @SITsyndicat**